

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 3 FEVRIER 2009

A 19 HEURES

L'An deux mille neuf, le trois du mois de février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de février.

Présents : Mme CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne,
DASQUET Karine, FERREIRA Mireille,
HERRY-VERBEKE Emmanuelle et SAUBION Béatrice,
Messieurs CASTAINGS Dominique, MAUBOURGUET Jean-Pierre
et TRAMBOUZE Bernard

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. MAUBOURGUET Jean-Pierre

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*

**

Ordre du Jour

par convocation en date du 29 janvier 2009

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Evacuation du bois après tempête Klaus
4. Conseil d'Administration du CCAS
5. Personnel
6. Communauté de Communes du Canton de Castets
7. Affaires diverses

*

* *

1 - Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal

Mme FERREIRA souhaite revenir sur l'annexe du dernier procès verbal.

Monsieur le Maire, a contesté publiquement la véracité de ses propos du conseil municipal du 8 janvier. Après relecture de ses notes, elle maintient les écrits concernant trois points. Le droit de préemption urbain concernant Mme DASQUET.

Le mot « choix politique » suite à la question de M BAPTISTE Fabien.

Elle souhaite reparler de la lettre que Monsieur le Maire a lu mais qui était à son attention.

Elle pense qu'il aurait dû lui demander s'il pouvait la lire et la convoquer avant la séance du conseil pour lui remettre une copie car elle n'avait pas encore pris connaissance de ce courrier.

Elle pense sincèrement que Monsieur le Maire l'a mise dans une situation défavorable.

Elle demande à ce que les prochaines réunions du conseil municipal soient enregistrées.

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)

Exprimés : 8

Contre : 2 (Mme SAUBION et Mme FERREIRA)

Pour : 6

2 - Droit de préemption

Néant.

3 - Evacuation des bois après tempête

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont venues aider bénévolement lors de la tempête (employés municipaux, personnel maison de retraite, comité des fêtes).

Position à prendre pour l'évacuation des bois tombés sur les propriétés communales.

Cette tempête a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle.

Recours à des bûcherons et à un débardeur.

Bûcherons 300 € HT (TVA 5,5%) la journée

Débardeur 600 € HT (TVA 19,60%) la journée.

Jean-Pierre MAUBOURGUET demande qui sera l'entreprise. Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'entreprise pour le moment.

Mme DARMAILLACQ Evelyne dit qu'il s'agit d'un accord avec les Ets DARBO pour libérer deux bûcherons et trouver un débardeur. Vote pour approuver les travaux :

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)

Exprimés : 8

Pour : 8

Délibération pour la vente de bois aux conditions suivantes :

L'objectif étant de l'évacuer le plus rapidement possible une société espagnole propose de prendre le bois en bordure de route

1 € la Tonne pour la papeterie

5 € la Tonne pour les billons

10 € la Tonne pour les bois coupés par machine mécanique

Paiement par chèque au comptant après stérage.

Mme SAUBION demande que les places de dépôt soient remises en état par les entreprises.

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)

Exprimés : 8

Pour : 8

Déchets verts :

Les branchages et souches stockés sur l'aire de cirque à Vielle seront broyés par l'entreprise TTL sur le site et mis en plaquette pour les brûler.

Coût Journée : 2000 € HT (TVA 19,60%)

Evaluation approximative : 75 T à l'heure = 525 T par jour soit : 3 semi remorque

150 m³ à l'heure = 1050 m³ par jour soit : 21 semi remorque

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Mme Ferreira s'interroge sur le nombre de jours de travail.

Mme DARMAILLACQ dit ne pas savoir encore.

Monsieur MAUBOURGUET demande qu'est ce qui va être fait des déchets (copeaux).

Mme DARMAILLACQ ne sait pas encore et les Ets DARBO ne les achètent pas.

Monsieur MAUBOURGUET dit qu'ils achètent et l'informe que d'autres sociétés telle que la papeterie de TARTAS les achètent entre 39 et 41 € la Tonne.

S'engage un débat entre Mme DARMAILLACQ, Monsieur TRAMBOUZE et Monsieur MAUBOURGUET. Monsieur le Maire dit à Monsieur MAUBOURGUET que puisqu'il sait tout plus que tout le monde il l'autorise à contacter les sociétés et de ramener les conditions.

Monsieur MAUBOURGUET répond qu'il ne s'agit pas de savoir plus que tout le monde et que s'il avait été convié à la réunion préparatoire il aurait pu en parler. Qu'avant de leur demander de voter quelque chose il faut le préparer et faire des appels d'offres. Il demande de ne pas le faire voter dans de telles conditions.

La discussion se termine et Mme DARMAILLACQ fait savoir à Monsieur MAUBOURGUET que s'il a des contacts cela l'arrangerait.

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstention : 1 (M. MAUBOURGUET)

Exprimés : 8

Pour : 8

Cession aux particuliers pour les pins tombés sur les parcelles communales après le passage des machines.

Les particuliers devront s'inscrire en mairie pour obtenir un bon de retrait. Valeur d'une charge de bois = valeur charge camion (commune) : 3 €

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Pour : 9

4 - Conseil d'Administration du CCAS

Suite à sa démission de conseiller municipal, Mme SAINT MARTIN Céline laisse son poste vacant en tant qu'administrateur du CCAS. M le Maire annonce que Mme CAMOUGRAND occupera ce poste d'administrateur.

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstentions : 2 (M. MAUBOURGUET et Mme FERREIRA)

Exprimés : 7

Contre : 1 (Mme SAUBION)

Pour : 6

5 - Personnel

Monsieur le Maire et ses 5 conseillers majoritaires ont écrit à Monsieur le Président de la République suite à la tempête et ont adressé une copie à Monsieur le Sous préfet.

Devant affronter cette situation de crise à quelques mois de la saison touristique, ils ont sollicité l'aide de l'Etat pour débiter les bois abattus qui encombrant les bords de route, chemins, pistes cyclables, espaces publics et espaces privés de la commune. Pour ce faire, il a été demandé : 10 agents, 2 tracteurs équipés de remorques articulées et de grues, d'un broyeur de cimes de grande capacité et d'un camion benne 19 Tonnes. Ils espèrent que cet appel au secours soit entendu.

L'Etat a mis en place une aide aux collectivités locales et associations (DFCI) pour remettre en l'état les zones sinistrées. Il s'agit d'une enveloppe destinée aux emplois tempête.

Sous forme de contrat la durée peut être de 6 mois minimum à un an maximum. Proposition de créer 10 emplois tempête pour une durée d'un an sachant que les personnes seront payées à 90% par l'Etat et 10 % par la commune (jeunes sans emploi et demandeurs d'emploi).

Mme FERREIRA demande si l'annonce passera dans « Lou Campèstre ». Monsieur le Maire répond que l'on ne pourra pas le faire passer car il faut le faire tout de suite et que tout ce qui est voté ce soir est voté dans l'urgence.

Vote pour 10 emplois :

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstentions : 3 (M. MAUBOURGUET, Mme SAUBION et Mme FERREIRA)

Exprimés : 6

Pour : 6

6 - Communauté de Communes du Canton de Castets

Modification statutaire

Signature du contrat

Point information jeunesse (fonctionnement du PIJ, frais de personnel et frais pédagogiques sur le canton de Castets)

Mise en réseau des structures éducatives (pour l'enfance et les jeunes, centre de loisirs, espaces jeunes, accueil péri scolaire et mise en réseau des professionnels de ces structures seront de compétences communautaires)

Transfert de Compétence jeunesse (projet éducatif de chaque commune, construction et fonctionnement de structures de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, crèches, halte garderie, centre de loisirs, espaces jeunes, accueil péri scolaire, médiathèque, aire de jeux).

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Abstention : 1 (Mme SAUBION)

Exprimés : 8

Pour : 8

Cession de parcelles à la communauté des communes pour la création de la piste cyclable sud : Vielle St Girons Linxe Castets Taller.

Cession ancienne voie ferrée des landes à l'euro symbolique.

Mme SAUBION veut voir le dossier et demande ce que va devenir la maison de la gare.

M. TRAMBOUZE répond qu'il n'en a aucune idée.

Membres en exercice : 9

Ayant pris part à la délibération : 9

Votants : 9

Pour : 9

7 - Questions diverses

Néant.

Séance levée à 19 h 37.

